



Argumentaire INDECOSA-CGT

Hausse des tarifs du gaz en avril : INDECOSA-CGT s'interroge sur la méthode de fixation du prix !

Avec l'annonce d'une augmentation du prix du gaz le mois prochain, les français comprendront mieux l'empressement du gouvernement à signer, en décembre dernier, un nouveau contrat dit de « service public » avec le groupe privé GDF-SUEZ.

Accompagné de son décret d'application, ce contrat recèle deux points particulièrement préoccupants pour les consommateurs :

- Le premier étant de redéfinir le cadre réglementaire global de fixation et d'évolution des tarifs réglementés, non pas au profit du consommateur final mais bien au profit des actionnaires de GDF-SUEZ .
- Le second étant de passer à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), le casse tête politique qu'est devenue la fixation des tarifs réglementés du gaz par l'Etat .

Cette astuce mise au point par les différents ministères du gouvernement en charge des questions d'énergie, vise à déculpabiliser l'Etat des augmentations impopulaires du prix du gaz. Ils tentent ainsi d'affranchir le gouvernement de sa responsabilité dans la déréglementation du secteur énergétique français et en même temps de la disparition annoncée des tarifs réglementés au profit du tout marché.

Les grands communicants que sont les fournisseurs d'énergie, vont devoir encore un peu plus muscler leur discours « culpabilisant ». Ainsi, ils vont invoquer une énergie qui coûte de plus en chère, qu'il y a urgence à l'économiser, tout en ponctionnant un peu plus le pouvoir d'achat des consommateurs.

Ce double discours permanent reste donc la règle en matière de prix des énergies. En effet, il est étonnant dans le même temps, d'entendre et de lire que la baisse de chiffre d'affaire en 2009 des deux premiers gaziers que sont EON et GDF-SUEZ ne s'explique que par la baisse de 50 % du prix moyen du gaz.

Reste à la CRE d'expliquer qu'entre une hausse des cours du pétrole brut de 50 % et une chute des cours du gaz de 50 %, sa décision se limite à la simple application d'une formule transparente et automatique. Toute la crédibilité de la régulation et de ce que les français en attendent va se jouer sur un seul choix.

Montreuil, le 24 mars 2010